Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040102-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE de LA NOË BLANCHE**
**35470**

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à 19h30 heures,**

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

**Date de convocation : 26/03/2026**

| | |
|---|---|
| PRESENTS | F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, T. LUCO, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY |
| ABSENTS EXCUSES | A. BRIEUC, E. BLIN |
| ABSENTS | / |
| PROCURATION | A. BRIEUC à I. MAZERY, E. BLIN à J. LIBEAU |

| Nombre de conseillers | Points 1,2,3,4,5,7 | Point 6 |
|---|---|---|
| **En exercice** | 15 | 15 |
| **Présents** | 13 | 12 |
| **Votants** | 15 | 14 |

**Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.**

**2 ■ Commissions municipales**

Création et composition des Commissions Municipales

Le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil.
Il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences attribuées à la commune.

Le Maire est président de droit des commissions et peut déléguer cette présidence à un adjoint .

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre de commissions chargées de préparer les dossiers du conseil municipal à 5.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

| Voix POUR | ABSTENTION | Voix CONTRE |
|---|---|---|
| **15** | **0** | **0** |

- de fixer le nombre de commissions municipales à 5

Monsieur le Maire présente les 5 commissions :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040102-DE

Commission Voirie, Réseaux, Environnement :

La commission est en charge de la planification et de la supervision de l'entretien et de la modernisation de l'ensemble de la voirie et des chemins communaux.
Elle gère la modernisation de l'éclairage public et les différents programmes d'effacement et d'entretien de l'ensemble des réseaux.
Elle aura en charge la gestion des eaux pluviales et les différentes zones humide en prenant en compte les règles environnementales dans une démarche de développement durable.
Elle aura en charge l'aménagement des espaces publics, de proposer et de mettre en place de nouveaux espaces et équipements.

Commission Bâtiment :

La commission assure les visites sur le terrain et la présence aux réunions de chantier.
Elle gère :
- Le suivi de l'état des bâtiment (sécurité, vétusté, accessibilité).
- La plannification des travaux d'entretien et de rénovation.
- Le pilotage des travaux (points réguliers sur les chantiers en cours).
- Le suivi des mises aux normes et des contrôles fait par des prestataires.
- Le suivi des consommations énergétiques.
- La modernisation des bâtiments (isolation, éclairage, électricité, chauffage, plomberie domotique...).

La commission priorise les investissements

Commission culture, lien social et vie associative :

La commission gère le lien avec la bibliothèque municipale.
Elle aura en charge l'organisation des évènements à l'initiative de la commune.
Elle aura en charge d'organiser des évènements culturels avec un objectif d'une manifestation par an.
Elle œuvrera à la mise en place et au suivi d'un conseil municipal des enfants.
La commission assurera le lien avec les associations.

Commission Finances et Marchés Publics :

Elle a en charge la préparation des budgets communaux en lien avec les adjoints de chaque commission.
Elle assure le suivi budgétaire et la recherche de subventions.
Elle définit l'évolution des taux d'imposition communaux et les tarifs des services.
Elle étudie les demandes de subventions des associations.
Elle supervise la commande publique, de la définition des besoins à l'analyse des offres des entreprises.

Commission Urbanisme et Développement Urbain :

La commission met en œuvre et suit le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat).
Elle aura en charge l'application du volet habitat du projet de revitalisation.

Le Conseil Municipal désigne les membres qui vont intégrer les commissions communales.

La désignation des membres des commissions communales doit avoir lieu selon les textes à bulletin secret.
L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter « à main levée » ces désignations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

| Voix POUR | ABSTENTION | Voix CONTRE |
|---|---|---|
| 15 | 0 | 0 |

- de voter à main levée

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040102-DE

Désignation des membres des commissions communales :

**Commission Voirie, Réseaux, Environnement :**
Adjoint délégué : Tony LUCO
- Philippe LEGAY
- Emmanuel BLIN
- Rozenn DECOUT
- Nicolas MONVOISIN
- Aurélien BILY

**Commission Bâtiment :**
Adjointe déléguée : Arlette BRIEUC
- Fabienne NOURRY
- Maëlla AUBRY
- Philippe LEGAY
- Isabelle MAZERY
- Nicolas MONVOISIN

**Commission Culture, Lien social et Vie Associative :**
Adjointe déléguée : Sophie AUBRY
- Laurent ADVIS GAETE
- Maëlla AUBRY
- Sylvaine FOULON
- Aurélien BILY

**Commission Finances et Marché Publics :**
Adjoint délégué : Julien LIBEAU
- Sophie AUBRY
- Arlette BRIEUC
- Tony LUCO
- Rozenn DECOUT
- Sylvaine FOULON
- Isabelle MAZERY

**Commission Urbanisme et Développement Urbain :**
- Sophie AUBRY
- Julien LIBEAU
- Tony LUCO
- Laurent ADVIS GAETE
- Emmanuel BLIN
- Fabienne NOURRY

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

| Voix POUR | ABSTENTION | Voix CONTRE |
|---|---|---|
| 15 | 0 | 0 |

- de désigner les membres des commissions communales comme présenté ci-dessus

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040102-DE